

## le point



277 février 2010

# NON AU VOL DES RENTES

## Anticonstitutionnel !

Une fois encore, le peuple suisse est appelé aux urnes non pas pour améliorer son sort, mais à nouveau pour défendre ses maigres acquis sociaux face à une agression ultralibérale. Dans un climat économique international si difficile qu'il devrait amener n'importe quelle nation saine d'esprit à concentrer ses forces autour des soutiens à ses travailleurs, à ses entreprises et à toute son économie, le débat se focalise sur la tentative d'une minorité de s'approprier une nouvelle part des biens âprement accumulés par l'ensemble des futurs rentiers.

Car cette baisse supplémentaire du taux de conversion, c'est bien cela : des profits pour les caisses, administrateurs, actionnaires et autres grands patrons d'assurances-vie, par de juteuses rémunérations. Le rattrapage des pertes en bourse n'est pas une justification suffisante. Même s'ils ne sont pas seuls fautifs, on peut au moins attribuer une coupable complicité à ceux

qui jugent maintenant indispensable de couper dans les rentes.

La droite, majoritaire aux chambres fédérales et que notre canton n'a hélas pas affaiblie d'un siège de sénateur, poursuit allégrement son programme de soutien aux nantis, piétinant au passage les intérêts légitimes du peuple cotisant.

Pourtant, notre constitution s'érige en gardienne du rôle fondamental que jouent les caisses de pension et l'AVS, stipulant que ces institutions doivent permettre un maintien approprié du niveau de vie antérieur des assurés. Le parlement peut-il bafouer de la sorte cette noble disposition constitutionnelle ? Le peuple, en tout cas, ne pourra pas le suivre dans ce projet inique, contraire à la volonté du souverain. Le 7 mars, c'est avec conviction que nous répondrons «NON au vol des rentes» !

Eric Flury  
président PSN

---

2-4 Plan d'intentions  
du groupe socialiste

---

5 Votations fédérales  
LPP

---

6-7 Budget 2010

---

8 Agenda - Congrès

---

# PLAN D'INTENTIONS SOCIALISTE POUR LA LÉGISLATURE 2009-2013

Étant donné et malgré la grave crise économique et sociale que nous vivons, nous souhaitons maintenir une **présence forte de l'État**, garant de solidarité et de cohésion cantonale. Nous exigeons la poursuite de la **réforme institutionnelle et structurelle** du Canton, notamment à travers la **stratégie RUN**, en mettant l'accent sur la **qualité des prestations**. Nous serons attentifs aux classes les plus pré-téritées sans oublier la **classe moyenne**, particulièrement touchée en cette période de crise. Nous sommes favorables à investir aujourd'hui pour prévenir des dépenses demain (formation, santé...). La gestion des finances doit rester un outil au service d'un projet politique fort.

Les trois volets du **développement durable** – social, écologique et économique, autrement dit équitable, vivable et viable – guident notre action.

Notre objectif général peut se résumer ainsi :

**Lutte contre l'accroissement des inégalités, de toutes les inégalités, conduisant à la pauvreté, à la ségrégation sociale, à la précarisation.**

Forts de leur engagement et de leurs convictions, le groupe des député-e-s socialistes et le Comité cantonal ont décidé de définir un plan d'intentions visant trois objectifs principaux :

- **Définir des objectifs ambitieux et des priorités** pour la législature, en débattre avec les instances du Parti ;
- **Planifier ces actions sur quatre ans** afin d'en garantir une réalisation optimale ;
- **Fixer un cadre** qui permette à l'action du groupe d'être pleinement comprise et soutenue.

Dans les champs de compétences du Grand Conseil, voici des éléments qui serviront de fil conducteur à notre politique pour ces quatre années. (Attention :

ce sont des exemples, pas une liste exhaustive.)

## Social

Réorganiser les institutions sociales, en abordant la réflexion sous l'angle des prestations, en cherchant à développer la complémentarité et la spécificité de toutes les institutions par l'intermédiaire de contrats de prestations. De manière générale, garantir l'accès aux prestations individuelles.

Proposer des outils pour valoriser les entreprises qui assument leur rôle social, développer des outils nouveaux pour le financement partenarial de crèches, promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes.

## Santé

Définir une politique de santé en termes de prestations à la population, identifier clairement ce qui doit être une prestation de proximité.

Optimiser et développer les réseaux de soins entre les trois secteurs hospitalier, ambulatoire et psychiatrique.

**Assurance-maladie** : réfléchir à la création d'une caisse, cantonale ou romande, étatique ; favoriser le développement de réseaux de soins.

**Maintien à domicile** : veiller à ce que NOMAD déploie tous ses effets et demander la mise en place rapide du concept de maintien à domicile et d'accueil de jour ; accroître la capacité d'accueil (appartements protégés, accueil temporaire).

**Secteur hospitalier** : garantir l'équilibre entre les sites de soins aigus de La Chaux-de-Fonds et Pourtalès (nombre de lits, patients, places de travail et de formation) ; HNe doit assurer une prise en charge de sécurité à proximité, les transports d'urgence et entre hôpitaux par ambulance, le transport de patients grâce à des structures plus légères, véhicules sanitaires légers par exemple.

**Prévention** : développer une politique cantonale de prévention des troubles psy-

chiques ; développer la médecine scolaire afin d'assurer une large prévention ; prendre en considération la maltraitance, l'obésité et les troubles suicidaires.

## Sport

Renforcer la pratique sportive dans la population, tout en étant acteur de la maîtrise des coûts.

La promotion du sport dans le canton n'est pas suffisante en regard des effets bénéfiques que génèrent ces activités en termes de santé publique, d'intégration des populations étrangères, de promotion touristique et de marketing urbain. Cet état de fait est corroboré par plusieurs études sur le sujet. Une pratique régulière du sport a des effets bénéfiques durables tant sur la santé psychique que physique.

## Formation

Assurer un système de formation accessible en tout temps à toutes et tous, à des conditions acceptables pour l'économie, les personnes et les collectivités publiques. Les efforts doivent être partagés entre tous les acteurs, à la mesure de leurs moyens et de leurs besoins.

**École obligatoire** : désenchevêtrer clairement les compétences entre les communes (qui peuvent les exercer au plan intercommunal ou régional) et l'État (Service de l'enseignement obligatoire).

**Formation postobligatoire** : pour améliorer l'efficacité, inciter les lycées et les écoles professionnelles à des rapprochements pouvant aboutir à des transferts ou à des fusions.

**Lycées** : accélérer la réflexion sur les missions des lycées professionnels et académiques.

**Écoles professionnelles** : susciter un engagement fort des milieux économiques dans la formation professionnelle afin, à terme, de significativement augmenter le nombre de places de formation en mode dual, en réduisant celui des formations initiales à plein temps en école. Créer un pôle d'horlogerie dans les Montagnes

Nous sommes à l'aube d'une période de grands changements, la crise nous menace, la crise nous bouscule. Nous ne devons pas seulement réagir, notre devoir est de créer, d'inventer les solutions, d'imaginer un avenir, l'avenir des Neuchâtelois-es.

La plus grande force de gauche de ce canton, le Parti socialiste neuchâtelois, grâce à l'engagement et à l'énergie de tous ses membres, se doit de réussir. Mais pour que chacun se mobilise, il faut que tous soient entendus et puissent participer à la construction d'un tel projet.

Les militants doivent rencontrer la Rue et transmettre leur expérience dans les sections et lors des congrès. Les commissions doivent entendre cet écho et faire des propositions. Mais c'est au Grand Conseil que les propositions vont déployer leurs effets, portées par nos députés, et là, nous avons besoin de tous, militants, membres des commissions, de tous nos membres.

Ce Plan d'intentions, c'est un vade-mecum, une feuille de route que le Groupe des député-e-s a souhaité se donner, en collaboration avec le Comité cantonal, pour baliser et évaluer son action au législatif. Ce n'est pas une liste exhaustive des objectifs et des actions à mener ; pour cela, nous avons déjà un programme politique détaillé dont la cohérence nous a d'ailleurs guidés dans nos travaux. Le Plan d'intentions est un canevas d'axes le long desquels développer une politique.

Mais pour être cohérent, le Groupe a souhaité ouvrir une discussion avec le Congrès, non pour amender un document ni exhaustif ni contraignant, mais pour entendre vos attentes, vos inquiétudes et vos espoirs afin de permettre que les 36 voix socialistes au Grand Conseil soient l'écho des voix de tous les militants de notre Parti.

Christian Mermet  
président du groupe socialiste au Grand Conseil

neuchâteloises.

**Formations pour adultes** : une loi cantonale sur la formation continue est indispensable, en écho à une loi fédérale sur le même thème, et devra organiser le financement. Le CEFNA et les ES, qui s'adressent à un même public, devront fusionner à terme pour offrir des formations de qualité sans doublons ; les activités seront implantées dans les centres (CPLN, CIFOM, CNIP, CPMB) afin de profiter des synergies en matière de compétences et d'équipements.

**Hautes écoles** : repenser le rôle du DECS dans une optique proactive et intercantonale.

**HES** : le renforcement de pôles d'excellence est essentiel pour notre économie. Il nous appartient de réagir, notamment par des conventions telle celle avec l'EPFL sur l'IMT. Nous devons renforcer l'ingénierie, notamment en microtechnique et en horlogerie, et promouvoir les formations ES.

**Université** : repenser l'offre en matière de filières.

De manière générale, garantir la qualité

des formations et l'accès à la formation par une offre de bourses suffisante, organiser un encadrement adéquat des adolescents. Mettre en place des conditions cadres concernant le financement par le public comme par le privé.

En parallèle, optimiser les transports et les logements (pour tous les secteurs, pas seulement la formation) et garantir l'équilibre entre les régions.

### Culture

De manière générale, un soutien accru à la culture est nécessaire. La promotion de la culture est en retard, en particulier la formation et la promotion auprès des jeunes. Le désenchevêtrement s'impose pour définir des objectifs clairs, au niveau voulu.

### Développement territorial et politique d'agglomération

De manière générale, tendre à ce qu'une prestation publique ne s'inscrivant pas

dans une politique de proximité ne soit offerte qu'en un seul lieu, de préférence dans les pôles urbains. Promouvoir le développement des structures publiques autour des transports publics ; parallèlement, rendre les transports publics obligatoires pour les nouvelles zones à bâtir. Revenir à un financement 50/50 du transport régional. Lutter contre le réchauffement climatique, plus concrètement viser la société à 2000 watts.

### Logement

Alimenter le fonds défini dans la loi sur le logement, favoriser la création de coopératives, pérenniser les logements à but social et instaurer une taxe foncière, modulable selon des critères écologiques et sociaux, pour financer une politique du logement.

### Économie (et fiscalité)

Réformer la fiscalité et redéfinir la place de l'incitation à l'implantation d'entrepri-

ses. Revoir la fiscalité des entreprises. Abandonner les allègements pour un taux moyen attractif. Réviser la loi sur l'emploi. Définir de nouvelles lignes de force pour le développement économique en diversifiant les secteurs. Réfléchir aux moyens de diversifier notre économie pour soutenir l'emploi. Élaborer une politique industrielle, fixer des objectifs et dégager les moyens nécessaires.

### Finances

Clarifier ce qui est structurel et conjoncturel dans nos déficits. Déposer un projet de loi sur les restructurations, visant à les financer comme des investissements. Modifier le frein aux dépenses et à l'endettement pour supprimer son désastreux effet procyclique, empêcher qu'il n'impose des contraintes plus fortes en période de crise qu'en période de prospérité.

### Réforme institutionnelle

**Contexte** : la modernisation du système de transports et du réseau de communication transforme l'organisation du territoire. Il est temps d'envisager des espaces politiques qui s'harmonisent mieux aux échelles des problèmes à résoudre, pour renouveler l'intérêt et l'influence du travail politique et du débat démocratique.

**Enjeu** : une vision claire de la répartition des compétences, des relations améliorées entre État et communes pour construire un avenir intégrant la notion d'agglomération. Les institutions doivent demeurer des outils au service des valeurs que nous défendons – démocratie, équité, solidarité.

**État / communes** : l'État peut garantir égalité de traitement et équité, en dispensant ou normalisant les prestations, et parallèlement apporter une vision et coordonner une politique à l'échelle cantonale. Les communes jouent un rôle essentiel comme lien de proximité entre citoyens et élus, avec leur connaissance du terrain et des problématiques locales et régionales.

**Financement des prestations cantonales** : toute prestation uniformisée au niveau cantonal doit être supportée équitablement pour tout citoyen, où qu'il habite. En attendant la refonte de l'organisation, il convient de rétablir l'équité en modifiant le mode de répartition des charges, par exemple selon des valeurs liées au point d'impôt communal. À futur, la répartition de charges cantonales doit disparaître. Seules des charges sur lesquelles la commune dispose d'un pouvoir décisionnel devraient être réparties entre l'État et les communes (par exemple les transports, où la contribution est liée à la prestation).

**Péréquation** : la modification de la péréquation doit découler du désenchevêtrement. La péréquation doit se focaliser sur les ressources nécessaires à l'action publique communale. La péréquation des ressources et des charges structurelles transférera des moyens qui seront effectivement affectés aux tâches impliquant les communes. La péréquation des ressources devrait prendre en compte les revenus liés aux personnes morales. La question des charges de centre reste ouverte, notamment à cause des infrastructures mises à disposition des habitants du canton et des moyens nécessaires aux villes pour jouer leur rôle de centre d'agglomération. La péréquation verticale devrait, à terme, perdre sa nécessité et disparaître.

**Fusions de communes** : la commune est une institution précieuse pour une politique de proximité. Il convient de respecter l'article 91 de la Constitution, qui garantit l'existence des communes et empêche d'imposer une fusion. Une réflexion quant aux projets de fusions à soutenir doit être menée sur la base de la définition des tâches communales. Il importe de construire sereinement la réflexion sous-jacente à un regroupement, puis de dégager les moyens nécessaires. Objectif : constituer de nouvelles communes politiques, valoriser le rôle des villages et des quartiers. L'État doit soutenir les projets de fusion de communes.

**LA CROISÉE**  
HÔTEL  
RESTAURANT

Entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds,  
la nouvelle équipe de La Croisée,  
Amanda Tharin, Jean-François Badet  
et Raphaël Stoppa, vous accueille  
à bras ouverts !

SÉMINAIRES - BANQUETS - TERRASSE - PARKING

MALVILLIERS - 2043 BOUDEVILLIERS T 032 858 17 17  
WWW.LACROISEE.CH OUVERT TOUS LES JOURS

# BAISSE DES RENTES LPP : NON AU DIKTAT DES ASSUREURS PRIVÉS

Société consumériste, acquise à l'appât du gain et du profit maximum, société individualiste, où les préceptes de solidarité sont de plus en plus mis à mal, voilà le contexte dans lequel nous évoluons et dans lequel les partis de gauche, syndicats et associations de consommateurs doivent se battre pour freiner l'affaiblissement, voire le démantèlement progressif de notre système de sécurité sociale. Un système pour lequel nous nous sommes battus durant des décennies pour obtenir des acquis qui n'en sont plus. C'est bien là où le bât blesse, puisque nous passons aujourd'hui plus de temps à défendre ce que nous avons construit au cours du XXe siècle, afin d'assurer une plus grande justice sociale, qu'à mettre en place des systèmes supplémentaires de soutien.

La votation du 7 mars qui portera, entre autres, sur la baisse du taux de conversion des rentes LPP, est une illustration criante de ces attaques en règle de la droite et des milieux économiques contre le filet social.

De quoi s'agit-il concrètement ? Il faut remonter à décembre 2008, quand le Parlement fédéral, par sa majorité de droite, avalise une nouvelle révision de la loi sur la prévoyance professionnelle dont l'élément fondamental est :

**La baisse du taux de conversion (taux appliqué à l'avoie vieillesse afin de définir la rente annuelle allouée à l'assuré) à 6,4 % d'ici à 2015.**

Une baisse qui intervient alors même que la révision de la LPP de 2003, introduisant une réduction du taux de conversion de 7,2 % à 6,8 % échelonnée jusqu'en 2014, n'a pas encore déployé l'entier de ses effets.

L'acceptation de cette nouvelle mesure reviendrait à amputer, encore une fois, les rentes moyennes des assurés d'environ 10 %. Un effet totalement inacceptable quand on sait qu'environ 12 % des retraités (13 % dans le canton de Neuchâtel) doivent toucher des prestations complé-

mentaires, leur rente ordinaire ne suffisant pas à couvrir leurs besoins minimaux.

Cette baisse aurait une conséquence directe sur le fondement même de la prévoyance professionnelle, qui a pour but de permettre aux personnes retraitées de compléter leur AVS et vivre dignement. Cet objectif serait particulièrement et irrémédiablement mis à mal par cette modification du taux de conversion.

Une modification d'autant plus scandaleuse qu'elle ne repose sur aucun argument valable. Car cette baisse du taux de conversion répond avant tout à une pression des assureurs privés, pourtant minoritaires dans ce qui est devenu « le marché des caisses de pension », qui suite à leurs mauvais choix financiers et à des investissements hasardeux notamment dans les *hedge funds*, ont vu leur marge bénéficiaire se réduire. Les aléas de la bourse avaient déjà servi d'argument lorsque, dès 2003, le Parlement avait avalisé la baisse du taux d'intérêt minimal de rendement (rémunération de l'avoie vieillesse), passé progressivement de 4 % à 2 % en 2009, et ce alors que les mêmes assurances continuent de promettre un rendement élevé à leurs actionnaires.

L'autre argument évoqué pour justifier cette baisse honteuse : l'augmentation de l'espérance de vie. Il est particulièrement curieux, voire inquiétant de se rendre compte que cet argument, déjà invoqué en 2003 pour baisser le taux de conversion à 6,8 %, est étayé aujourd'hui par les statistiques les plus alarmistes que la Confédération ait pu trouver sur le sujet.

Ainsi, alors même que les études de l'OFS datant de 2008 annoncent une espérance de vie moyenne à 84 ans, correspondant aux prévisions de 2003, la Confédération préfère se baser sur des études antérieures, menées par d'autres organismes, pour invoquer une espérance de vie moyenne plus élevée (87 ans) et justifier la baisse nécessaire du taux de conversion. La baisse consentie en

2003 a déjà servi à ajuster l'augmentation de l'espérance de vie !

Cette révision est une mascarade, obtenue par le lobby des assurances privées actives dans le domaine de la prévoyance professionnelle et qui souhaitent désaltérer leur soif de profits sur le dos des travailleurs.

C'est pourquoi, formations de gauche, syndicats et associations de consommateurs ont uni leurs forces pour obtenir le référendum et permettre à la population de refuser cet objet insensé.

Second élément de base de l'hélicoptériste système des trois piliers, la prévoyance professionnelle a été conçue afin de compléter l'assurance vieillesse et, selon les termes inscrits dans la Constitution fédérale, « permet à l'assuré de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur ».

Ce système conjugue des conceptions fondamentalement différentes : un financement solidaire des retraites par les personnes actives et la capitalisation soumise au rendement. La remise en question du second modèle, des dérives qu'il peut engendrer, n'aura sans doute jamais été aussi criante dans nos rangs que durant ces dix dernières années. Mais quel que soit l'état de nos réflexions, et sans préjuger de nos revendications futures sur le sujet de la sécurité sociale, il est impensable que nous permettions aux milieux économiques de se servir dans les retraites des travailleurs pour satisfaire leur soif de rendement.

C'est pourquoi nous opposerons un **non** sans équivoque à la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle.

Silvia Locatelli  
députée

# BUDGET 2010 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL : UNE VICTOIRE POUR LE PS

Si le canton de Neuchâtel possède un budget pour l'année 2010, il le doit avant tout au Parti socialiste, qui a su proposer, discuter et imposer la grande majorité de ses propositions, alors qu'à quelques encablures de la session, on ne donnait pas cher du projet du Conseil d'État.

## **Sans budget, pas de cadre à l'action politique**

Le groupe socialiste peut être satisfait du résultat, car l'absence d'un budget 2010 aurait provoqué une instabilité qui, ajoutée à la crise extrêmement violente que nous traversons, aurait grandement fragilisé notre canton, déjà faible à bien des égards. En outre, refuser le budget aurait provoqué de très graves injustices sociales, notamment des baisses de salaire pour la fonction publique, des suppressions de nombreuses subventions essentielles pour la vie sociale de notre canton ou encore une renonciation pure et simple à tout investissement, à tout projet d'avenir.

## **Un budget initial beaucoup trop à droite et un Conseil d'État irresponsable**

Cependant, le groupe socialiste ne pouvait souscrire au projet du Conseil d'État, particulièrement marqué par une vision de droite. On notera notamment que les employés de l'État étaient touchés de plein fouet et durablement par le projet du Conseil d'État, et singulièrement les salaires les plus modestes, que les établissements spécialisés dont les subventions étaient littéralement coupées au couteau n'auraient pas survécu à ces diminutions massives de budget, que la qualité de l'enseignement était dangereusement mise à mal par les coupes proposées par le DECS, ou encore que les communes étaient saignées à blanc, comme si elles ne subissaient pas la crise elles aussi.

A notre sens, le Conseil d'État, majoritairement de droite, n'a pas pris ses responsabilités en refusant de reconnaître le caractère «exceptionnel» de la situation conjoncturelle et, de ce fait, de déroger

aux mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement. Il a fait fi de l'ampleur de la crise économique, la pire pour le canton depuis 1974 ! En outre, malgré les belles promesses de concordance au lendemain des élections, il a fait des propositions qu'il savait inacceptables pour la gauche, sans proposer ni orientation politique, ni choix structurel. Avec cette attitude, il a lui-même très fortement mis en danger l'adoption d'un budget.

## **Des propositions inacceptables de la droite du Grand Conseil**

Pire que cela, au projet de départ déjà inadmissible de l'exécutif cantonal, l'extrême-droite préférait surenchérir en refusant purement et simplement le budget, dans l'idée de profiter de la crise pour démanteler une grande partie de l'État : suppression du service des sports, du service de la cohésion multiculturelle, d'Evologia, de l'office de l'égalité...

Une autre partie de la droite, dans ses propositions initiales, désirait réduire fortement l'enveloppe d'Hôpital neuchâtelois, de l'Université ou des subsides LAMal. Cela aurait représenté la fermeture de tous les hôpitaux régionaux, la fermeture de deux chaires ou encore l'appauvrissement d'une classe moyenne déjà très touchée par la crise. Évidemment, le groupe socialiste, soutenu par la majorité de gauche du Grand Conseil, a refusé l'ensemble de ces propositions qui auraient gravement touché des prestations utiles à toute la population.

## **Une extrême-gauche contreproductive**

Les alliés naturels du Parti socialiste, soit le groupe POP-Verts-SOL, proposaient de manière fantaisiste de corriger le budget de plusieurs dizaines de millions de francs par rapport au projet initial du Conseil d'État, en augmentant artificiellement les recettes d'autant. Si le groupe socialiste estime également que les recettes ont été sous-estimées, elles ne l'ont pas été dans ces proportions. Cette façon de faire

aurait mis en danger tous les prochains exercices du canton (obligation d'amortir le déficit sortant des mécanismes du frein aux dépenses), violait frontalement l'esprit du frein aux dépenses, pourtant plébiscité par la population, et refusait toute tentative de réforme, plaçant notre canton dans un immobilisme coupable. Certes, cette position était plus agréable à tenir, car elle permettait de dire « oui » à toutes les demandes justifiées des partenaires de l'État : la fonction publique, les institutions subventionnées, le corps enseignant... Mais il est apparu au groupe socialiste que cette manière de faire confortable violait nos convictions fondamentales, c'est-à-dire la certitude que nous devons réformer ce canton pour lui rendre la superbe qu'il mérite. Le groupe socialiste est attristé de voir qu'une fois leurs propositions jusqu'au-boutistes refusées, nos alliés n'ont pas pris en compte l'intérêt du canton et l'intérêt des gens que nous défendons, c'est-à-dire ceux pour qui un franc n'est jamais acquis, et refusé purement et simplement le budget, forçant par là même le PS à faire un compromis avec une partie modérée de la droite. Cependant, le refus du budget péjorait tant la situation des citoyens neuchâtelois que nous revendiquons ce choix sans regrets. Mais il serait faux de croire que la majorité de gauche n'a pas pesé dans les débats, car nos alliés ont accepté tous nos amendements, malgré leur refus final, permettant ainsi d'améliorer grandement la copie du Conseil d'État.

## **Des propositions cohérentes, supportables et justes du groupe socialiste**

Dans cette configuration extrêmement tendue, où une radicalisation des positions, nuisible au canton, semblait devoir l'emporter, notre groupe a pu construire un minimum acceptable, notamment en proposant de très nombreuses solutions équilibrées, c'est-à-dire tenant compte de notre engagement social pour le canton et reflétant notre action responsable. Nous citerons notamment les mesures suivant-

tes, qui ont été acceptées par le plénum du Grand Conseil :

- Le refus de toute baisse de salaires dans la fonction publique et de toute mesure pérenne dans ce domaine (échelons suspendus mais comptabilisés pour l'année prochaine) ;
- Les efforts demandés aux institutions spécialisées, irréalistes et dangereux pour des prestations essentielles, ont été diminués de moitié par rapport aux propositions initiales de l'exécutif (de 10% à 5%) ;
- La contribution demandée aux communes a été allégée à travers un système de calcul en points d'impôt et le rétablissement de la péréquation verticale. La contribution de la commune la plus touchée par ces mesures est ainsi passée de près de 20 points d'impôt à 1,02 point d'impôt ;
- Une enveloppe de 900 000 francs est mise à disposition du DECS pour supprimer les mesures prévues touchant au cadre pédagogique (par exemple demi-classes). Par ailleurs, il fut demandé au chef de département de ne pas pérenniser les mesures ;
- Le montant des bourses d'étude est rehaussé de 247 000 francs par rapport à la proposition du Conseil d'Etat ;
- Le budget de Tourisme neuchâtelois est augmenté de 100 000 francs pour le développement de la reconnaissance UNESCO, à côté d'un engagement du Conseil d'Etat de porter 400 000 francs au budget 2011 ;
- Finalement, une somme de 360 000 francs sera mise à la disposition de Caritas et du CSP pour le désendettement.

### Le minimum acceptable

Ce budget ne constitue en aucun cas une merveille car le projet de base était vicié. De plus, en période de crise économique et d'effondrement du revenu des personnes morales, le Parti socialiste est

convaincu qu'il faudrait investir pour relancer la machine économique, pour aider les gens qui ont perdu leur travail plutôt que de se complaire dans l'impuissance ; il déplore que le Conseil d'Etat de droite n'ait toujours pas de projet politique clair pour l'avenir du canton. Cependant, les très nombreux amendements proposés par le groupe et acceptés par le Grand Conseil ont changé la coloration du budget, le faisant passer de la note très insuffisant à juste acceptable. Nous sommes convaincus que le groupe, par son action constructive plutôt que destructive, n'a transigé sur aucun de ses principes fondamentaux, tout en proposant un consensus acceptable où le principal gagnant est la République et Canton de Neuchâtel. Ce choix n'est pas nouveau, mais profondément ancré dans nos valeurs, comme Léon Blum l'a mieux dit que moi dans un discours à Paris le 29 août 1946 :

*Quand nous exerçons ou partageons le pouvoir, dans le cadre de la société capitaliste, nous le faisons de bonne foi. Nous le faisons dans l'intérêt de la classe ouvrière, mais aussi dans l'intérêt général de la nation. Nous sommes des gérants honnêtes, loyaux. Nous n'essayons pas, assurément, de radouber, de renflouer un régime social que nous condamnons et que nous savons condamné. Nous essayons, au contraire, d'orienter son évolution, de façon à aménager entre lui et le régime socialiste les transitions les plus sûres et les plus promptes. Mais, en même temps, nous nous efforçons de servir le bien public, de faire ressortir toutes les communautés d'intérêt profondes qui lient la classe ouvrière et l'ensemble de la nation. [...]*

*C'est de là que naissent cependant toutes nos difficultés, car nous sommes ainsi conduits à prendre apparemment à notre charge toutes les contradictions intrinsèques et irréductibles du régime capitaliste.*

Baptiste Hurni  
député

# 19 FÉVRIER 2010 CONGRÈS DU PSN MALVILLIERS

RESTAURANT  
LA CROISÉE  
19 h 15

Petite restauration sur place

## Ordre du jour

1. Allocution d'Eric Flury, président du PSN
2. Remerciements à Johanne Lebel Calame
3. Modifications statutaires
4. Élection à la vice-présidence du PSN
5. Plan d'intentions socialiste pour la législature, Christian Mermet
6. Nouveau projet de loi sur l'énergie, Pierre Bonhôte
7. Votations du 7 mars
  - Article constitutionnel relatif à la recherche sur les êtres humains
    - Gisèle Ory, conseillère d'État
  - Modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle
    - Jacques-André Maire, conseiller national
    - Silvia Locatelli, secrétaire syndicale UNIA
8. Résolution sur la crise économique et l'emploi
9. Divers

## CONFÉRENCE - DÉBAT

**Canton de Neuchâtel - Impôts élevés, déficit structurel - Mais qu'est-ce qui cloche ? avec Jean-Pierre Ghelfi et Jean-Jacques Delémont, économistes**

10 février, 20 h 00, Corcelles-Cormondrèche, Salle des Safrières (collège primaire)

*Envie de faire bouger  
les choses ??*

Les commissions internes du parti sont ouvertes à tous les membres du PSN.

Informations auprès du secrétariat cantonal et sur le site [www.psn.ch](http://www.psn.ch)

« la gauche ne peut exister sans utopies, sans établir des objectifs qui, s'ils sont impossibles à atteindre dans le moment présent, donnent leur sens aux transformations actuelles »

Leszek Kolakowski  
(1927-2009)

### IMPRESSUM

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois  
Responsables : Anne Tissot - Antoine Morata  
Relecture : Johanne Lebel Calame  
Maquette et mise en page : Antoine Morata  
Avenue de la Gare 3 CH-2000 Neuchâtel  
032 721 11 80  
[secretariat@psn.ch](mailto:secretariat@psn.ch) - [www.psn.ch](http://www.psn.ch)  
Impression : H. Messeiller SA - Neuchâtel  
Abonnement annuel : Frs 30  
Abonnement de soutien : Frs 50  
CCP 20-4219-1

JAB  
2000 Neuchâtel

# le point

Bulletin du Parti socialiste neuchâtelois

277



## AGENDA

### Séance des présidents de section

4 février, 20 h 00,  
Neuchâtel, salle UNIA

### Bureau du comité cantonal

5 février, 12 h 15,  
Neuchâtel, secrétariat cantonal

### Commission Culture

9 février, 20 h 00,  
Neuchâtel, secrétariat cantonal

### Conférence - débat

**Canton de Neuchâtel - Impôts élevés, déficit structurel - Mais qu'est-ce qui cloche ?**

10 février, 20 h 00, Corcelles-Cormondrèche,  
Salle des Safrières (collège primaire)

### NON au vol des rentes - débat contradictoire

10 février, 20 h 00  
Neuchâtel, Aula de l'Université

### Coordination romande

10 février, 19 h 30, Lausanne

### Préparation du Grand Conseil

11 février, 19 h 30, Fontainemelon, l'Union

### Commission Economie-Fiscalité-Emploi

15 février, 18 h 30,  
Neuchâtel, secrétariat cantonal

### Comité cantonal

16 février, 20 h 00, La Chaux-de-Fonds,  
local PS

### Préparation du Grand Conseil

18 février, 19 h 30, 20 h 00,  
Malvilliers, La Croisée

### Congrès PSN

19 février, 19 h 15  
Malvilliers, La Croisée

### Journée de formation FSN-JSN

20 février, 9 h 00 à 15 h 00  
Neuchâtel, secrétariat cantonal

### Grand Conseil

23 et 24 février, Château, Neuchâtel

### Conférence de coordination PSS

26 février, Berne

### Assemblée des délégué-e-s PSS

27 février, Berne

### Votations fédérales

7 mars

### Commission Politique migratoire

9 mars, 18 h 00, Neuchâtel,  
secrétariat cantonal

### Bureau du comité cantonal

11 mars, 18 h 00, lieu à définir

votre agenda est actualisé  
sur [www.psn.ch](http://www.psn.ch)